



BOUZE-LES-BEAUNE

BULLETIN D'INFORMATION

Juillet 2020

NAISSANCES

Un petit **Lucas** est né le 18 juin chez Elodie et Sébastien LAFAYE.
Tous nos souhaits de bonheur aux parents et à Lucas !

DÉCÈS

M. Pierre LAUBRON est décédé, en son domicile, le 19 juin dernier.
Nous adressons nos sincères condoléances à la famille.

ELECTIONS MUNICIPALES

Le second tour des élections a désigné Mme Claudine BOULLAIT comme 11^{ème} conseillère municipale.

Vendredi 3 juillet, le Conseil nouvellement élu a procédé à l'élection du Maire et de ses Adjoints,

A l'unanimité des membres présents,

Ont été élus

Maire Pascal HUGUENIN

1^{ER} Adjoint, Michaël LEFÈVRE,

Ainsi que 2^{ème} Adjoint, Claudine BOULLAIT

CLUB DES LOISIRS – BAL DU 13 JUILLET

Par mesure de prudence et en raison des recommandations préfectorales, le Club des Loisirs est dans l'impossibilité d'organiser, **cette année**, le traditionnel bal du 13 juillet.

En effet une circulaire préfectorale spécifique « compte tenu de la difficulté de faire respecter les gestes barrières dans des bals et guinguettes, et afin de se prémunir de toute réapparition de clusters épidémiques au commencement de l'été, j'invite les organisateurs de tels événements, ainsi que ceux qui souhaiteraient tirer des feux d'artifice, de s'abstenir cette année de telles initiatives, qui pourront reprendre une fois le risque d'une reprise épidémique écarté ».

Dès que la situation le permettra, le Club indique avoir à cœur d'organiser une manifestation rassemblant les bouzards et leurs amis.

TRAVAUX

LOTISSEMENT « Sur le Gué »

Les travaux de viabilité touchent à leur fin.

Les travaux de préparation sont achevés et les travaux d'enrobé seront bientôt effectués.

En conséquence, la Rue des petits fruits sera interdite à la circulation les 10 et 11 juillet.

L'éclairage public sera mis en place à l'automne.

La rétrocession de la voirie à la commune aura lieu à la suite de la réception des travaux.

ABOIEMENTS DE CHIENS

Un Nouveau Rappel : les chiens qui aboient, quasi continuellement, dans la journée et jusqu'à des heures tardives, constituent une gêne réelle pour les voisins.

Il appartient à chacun, dans le cadre de relations de bons voisinage, de faire en sorte d'éviter ce stress pour les habitants à proximité.